INCLUSCOL

Demander un aménagement d'examen pour votre enfant

Guide simple pour les parents – 100 % en ligne

Cela s'adresse aux élèves de
Premières générales et technologiques

1. Quelle procédure choisir ?

Procédure simplifiée – en ligne

Votre enfant a déjà des aménagements en cours (PAP, PAI ou PPS validé par le médecin) :

✔ Vous demandez les mêmes aménagements pour l'examen.

✔ PPS avec notification AESH : vous pouvez demander une aide humaine pour l'examen.

Demande faite via INCLUSCOL

Date limite : 18/12/2026, fermeture du serveur

Procédure complète – dossier papier

Pour : une première demande ou pour de nouveaux aménagements en plus d'un PAP/PAI/PPS, ou une aide humaine sans notification AESH.

1. Retirer le dossier au secrétariat pédagogique, après échange avec le professeur principal.

2. Le dossier part à la DSDEN : validation par le médecin scolaire.

Retour impératif du dossier papier au secrétariat pédagogique le 02/12/2026.

À quoi ça sert ?

Une application pour demander des aménagements aux examens (temps supplémentaire, secrétaire, ordinateur…) lorsque l'élève a un handicap, un trouble de santé ou un trouble des apprentissages.

Qui est concerné ?

Les élèves de 3ème Prépa-métiers, de CAP, de Première (générale et technologique) et de Terminale (générale, technologique et professionnelle) à besoins particuliers qui ont ou qui souhaitent avoir des aménagements.

2. Procédure simplifiée : avant de commencer, préparez…

@ Le lien

http://sp-ts.ac-creteil.fr/incluscol/educonnect

ID Vos identifiants

ÉduConnect du responsable légal

DOC Vos justificatifs

PAP, PAI, PPS, notification MDPH, bilans ou certificats médicaux (selon la situation)

3. Procédure simplifiée : les étapes en ligne

1 Connectez-vous
Ouvrez le lien INCLUSCOL ci-dessus et entrez vos identifiants ÉduConnect.

2 Choisissez l'enfant
Sélectionnez l'enfant concerné par la demande.

3 Nouvelle demande
Cliquez sur « nouvelle demande » puis choisissez l'examen de votre enfant.

4 Créez la demande
Choisissez la procédure simplifiée si un PAP, PPS ou PAI couvre déjà la demande.

5 Déposez les pièces
Ajoutez les justificatifs demandés.

6 Validez et envoyez
Avant le **18/12/2026**.

7 Suivez l'avancement
Consultez l'état de la demande dans l'application.

8 Recevez la décision
Elle arrive directement dans INCLUSCOL.

⚠ **Attention** Une demande hors délai peut ne pas être examinée. Les aménagements dont bénéficie votre enfant en classe ne garantissent pas les mêmes aménagements à l'examen.

Une question ? Contactez le secrétariat pédagogique ou le professeur principal de votre enfant.